

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 SEPTEMBRE

LA MENSE ÉPISCOPALE
D'ANGERS

Nous avons publié, hier, les réflexions d'un éminent jurisconsulte sur la vente des biens de la Mense épiscopale; mais cette affaire est tellement scandaleuse qu'on ne saurait trop en saisir l'opinion.

Nous empruntons à un nouvel article de l'*Anjou* les réflexions suivantes qui intéressent toute la Mense. L'espace nous manque pour donner en entier l'historique des diverses fondations étrangères à Saumur, comprises dans cette vente que fait faire le gouvernement.

« Les catholiques, dit l'*Anjou*, protestent contre cette mesure violente prise sans aucun droit, et qui est une véritable spoliation. Certes, aucun d'entre eux ne voudra engager sa conscience en se portant acquéreur d'immeubles qui sont une propriété ecclésiastique, ni encourir les peines sévères édictées par l'Église en pareil cas, voire même l'excommunication. La condition du nouveau propriétaire serait, en effet, la même que celle des acquéreurs de biens nationaux à l'époque de la Révolution. Ce sentiment des catholiques est partagé par tous les honnêtes gens. Qu'il y en ait d'autres qui trouvent la mesure excellente et y applaudissent des deux mains, cela ne doit pas nous étonner, puisqu'ils sont, avant tout, ennemis de l'Église. Leur porte-voix est le *Temps*, journal soi-disant modéré, lequel, pour justifier son attitude, embrouille à plaisir la question.

« L'administrateur de l'évêché d'Angers, dit-il, a trouvé, dans le patrimoine qui lui était confié, des immeubles affectés par M. Freppel au collège de Combrée, à celui de Saumur, à un orphelinat, à un patronage de jeunes apprentis, à un cercle militaire catholique. Le patronage de telles œuvres ne rentre nullement dans les fonctions concordataires de l'évêque. Aussi, le gouvernement, par décret rendu en Conseil d'État le 30 juillet 1892, a-t-il ordonné l'aliénation de ces immeubles, dont le produit sera employé en rentes sur l'État. Bien entendu, il n'est point question de confisquer ces rentes, qui demeureront la propriété de la Mense et dont le revenu net appartiendra au nouveau titulaire.

« On prétend, il est vrai, que le résultat de cette liquidation ne sera pas très élevé parce que toutes les œuvres que M. Freppel avait assumées ont grevé sa gestion de lourdes charges. Cela prouve que l'ardeur militante d'un prélat va quelquefois à l'encontre du premier des intérêts qu'il a en charge, celui du siège dont il est titulaire. »

Le décret du 30 juillet dernier prescrit l'aliénation de la plupart des immeubles de la Mense, sous prétexte qu'ils « ne concourent pas » directement au but légal en vue duquel cet établissement a reçu la capacité civile. Voilà donc qu'une jurisprudence nouvelle du Conseil d'État va restreindre d'une façon arbitraire et dérisoire la personnalité civile des

évêchés. Désormais, la Mense ne pourra recevoir que les dons ou legs servant à améliorer la situation personnelle de l'évêque. Toute libéralité qui ne tournera pas à son bénéfice propre et matériel sera non avenue. La Mense deviendra pour lui un supplément de traitement, et c'est tout. Les intérêts supérieurs et religieux du diocèse n'auront plus de représentant; le diocèse ne sera plus un être moral, mais une simple circonscription administrative. Qui ne voit à quelle situation humiliée et précaire on veut, par là, amener l'Église de France?

Que l'on applique à l'avenir une telle jurisprudence, rien de plus mesquin, nous le répétons, rien de plus odieux. Mais lui attribuer un effet rétroactif, et détruire, d'un trait de plume, ce qui s'est fait régulièrement et légitimement depuis plus de soixante ans, n'est-ce pas une criante injustice?

Car, il y a des droits acquis, des intérêts engagés, toute une situation qui était jusqu'ici légale et reconnue. Quoi qu'en dise le *Temps*, ni M^r Angebault, ni M^r Freppel n'ont affecté, de leur propre volonté et comme par caprice, à tel ou tel usage les biens de la Mense. Non, mille fois non. Si ce journal avait pris la peine d'étudier la question, en ce qui concerne le diocèse d'Angers, il saurait que c'est en vertu même de décrets rendus en Conseil d'État.

Que le terrain, sis à Saumur, rue d'Alsace, acquis, en 1871, des époux Delavau, est affecté à l'établissement d'une institution libre d'enseignement secondaire (décret du 14 octobre 1874).

Que la maison, sise à Saumur, rue Saint-Pierre, acquise, en 1876, des époux Gasnier, est affectée à un patronage de jeunes apprentis (décret du 20 août 1876).

C'est donc calomnier grossièrement Mgr Freppel et son prédécesseur que de les accuser d'avoir fait des biens de la Mense tel usage que bon leur semblait, et de les avoir détournés de leur destination première. Dès lors, il reste avéré que, si l'on procède à l'aliénation des immeubles précités, c'est uniquement par hostilité contre l'Église. Ils concourent aujourd'hui, tout aussi bien qu'il y a vingt ans et plus, « au but légal en vue duquel la Mense a reçu la capacité civile. » Pourquoi, ce qui était vrai alors, est-il devenu faux aujourd'hui? Disons plutôt, avec le loup de la fable, que la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Est-ce là l'idée que devrait donner de lui-même un pouvoir sérieux? Qu'on interroge à ce sujet tout homme de bon sens. Les autorisations accordées par le Gouvernement ne devraient-elles pas être perpétuelles, à moins de stipulations contraires? Leur retirer soudainement ce caractère et en réduire la durée à une courte période de temps, n'est-ce pas léser une foule d'intérêts? Que voulaient, par exemple, Mgr Regnier et M. l'abbé Coutant, quand, en 1855, ils donnaient au diocèse divers terrains sis à Combrée, sinon assurer pour toujours aux évêques la propriété du sol sur lequel s'élèverait le nouveau collège? Si on leur avait déclaré alors qu'en 1892, ces

terrains seraient mis à l'encan, ils se seraient bien gardés de maintenir leur offre, car ni l'un ni l'autre n'était disposé à faire des rentes aux titulaires du siège épiscopal d'Angers.

Est-ce que M^r Freppel, quand il achetait l'immeuble affecté au Cercle militaire et le terrain sur lequel a été bâti le patronage de M. l'abbé Fournier, est-ce que les personnes charitables qui ont fait tous les frais de ces acquisitions se doutaient qu'à quelques années de là, un évêque d'Angers verrait son traitement accru du produit de la vente de ces biens? Ils voulaient uniquement fonder des œuvres moralisatrices, dont la durée n'aurait pas de terme. On méconnaît donc ouvertement leur volonté et leurs intentions. On ne méconnaît pas moins les clauses des décrets qui n'autorisent ces acquisitions que dans un but nettement déterminé. Il serait aisé de poursuivre cette énumération. La presse, d'ailleurs, s'est occupée de certains établissements, et en particulier de la Providence de Cholet.

Mais, à ce mépris des intentions des bienfaiteurs, on ajoute une moquerie plus cruelle. Non seulement on détruit les œuvres fondées, mais encore on ne veut tenir aucun compte des dépenses qu'elles ont nécessitées.

Les terrains donnés, à Combrée, par M^r Regnier et M. Coutant, ont été couverts de vastes bâtiments dont la construction a été dispendieuse et pour laquelle il est resté 280,000 francs. Le collège Saint-Louis de Saumur a coûté plus de 250,000 francs à M^r Freppel personnellement, et est encore grevé d'une dette de 170,000 fr. M. l'abbé Fournier a bâti de ses deniers le local de son patronage et M. l'abbé Grimault a fait tous les frais des constructions de la maison Saint-René, au Poulignen. Vous croyez que les intéressés vont être indemnisés et que l'on prélèvera tout d'abord sur les prix de vente de quoi les rembourser? Vous croyez, avec le Code civil, que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui? En un mot, vous croyez à l'équité et à la justice qui devraient présider à une telle liquidation? Détrompez-vous. Le décret du 30 juillet déclare que « le produit des aliénations, déduction faite des frais et honoraires fixés par le ministre, » sera employé en rentes 3 0/0 sur l'État français au nom de la Mense épiscopale. En vertu de ce décret, tout le produit de ces aliénations ira dans la caisse du gouvernement qui se bornera à en servir une rente annuelle et soi-disant perpétuelle de trois pour cent au profit de la Mense. Quant aux dettes, elles n'existent pas pour lui! Les tribunaux sauront bientôt si cette belle indifférence est fondée. C'est en vain que le *Temps* cherche à intimider les intéressés en leur opposant un jugement de la Cour de Limoges, en date du 13 août 1888. Cet arrêt n'a aucune application dans l'espèce.

Il est vrai que le *Temps* semble lui-même n'avoir pas une idée nette des monstrueuses conséquences du décret. « On prétend, dit-il, que le résultat de cette liquidation ne sera pas très élevé, parce que toutes les œuvres que M. Freppel avait assumées ont grevé sa gestion de lourdes charges. » Que signifie cette réflexion du *Temps*, sinon qu'il croit naturellement qu'on va défalquer les dettes du mon-

tant de la vente? Quant à son allégation relative aux charges excessives qu'aurait assumées Mgr Freppel, c'est une légende qu'il a paru facile d'accréditer dans le public, mais que les faits réprouvent absolument. On parle vaguement du collège de Combrée. La vérité est que c'est Mgr Angebault qui a fondé cet établissement, et que Mgr Freppel a éteint une partie de la dette contractée par son prédécesseur. Quant au collège Saint-Louis de Saumur, il n'a rien coûté à la Mense jusqu'à ce jour, pas plus que l'établissement du Poulignen. Du reste, les dépenses faites auraient été facilement acquittées avec le temps si le gouvernement n'était venu, tout à coup, briser des œuvres qui avaient pour elles la durée et de nombreuses sympathies.

Le *Temps*, après avoir dit que le produit des aliénations serait employé en rentes sur l'État, ajoute: « Bien entendu, il n'est pas question de confisquer ces rentes, qui demeureront la propriété de la Mense et dont le revenu net appartiendra au nouveau titulaire. » Ainsi donc, vous voulez faire des rentes au nouvel évêque, avec des biens qui ne lui ont jamais appartenu? Vous voulez procurer des ressources au futur chef du diocèse pour qu'il soit, dit-on, indépendant, car c'est ce qu'on répète de tous côtés. Et vous vous imaginez que vous auriez ainsi facilité ses voies? Vous croyez qu'il emploiera, pour son usage personnel, l'argent des pauvres, les épaves de ces collèges détruits? Et vous pensez qu'il oserait visiter ses diocésains, après une telle dilapidation? Mais, s'il en pouvait être ainsi, si votre hypothèse n'était chimérique et souverainement injurieuse pour le futur évêque d'Angers, les pierres dispersées se lèveraient contre lui, et c'est vous qui auriez créé, par vos violences, cette lamentable et effroyable situation. »

La campagne du Dahomey

Le ministère de la marine et des colonies est depuis longtemps informé que les meilleurs mois pour entreprendre une campagne au Dahomey sont juillet et août. Les pluies commencent en septembre; en octobre il faut renoncer à toute marche en avant.

En prévision de cette campagne, le gouvernement demanda et obtint, dès avril, un crédit extraordinaire de trois millions. La Chambre était disposée à lui accorder tout ce qui était nécessaire pour entreprendre et mener à bonne fin une expédition reconnue utile pour remettre à la raison le roi Behanzin.

Cinq mois se sont écoulés depuis le vote de ce crédit.

Quels sont les résultats acquis de cette expédition militaire? Absolument nuls.

Le colonel Dodds, envoyé au Dahomey après deux mois perdus en tâtonnements, en conférence, en préparatifs, menacé par les bandes indigènes d'une importance numérique, s'est vu forcé de pousser une pointe en avant, du côté de Sékalé, pour se donner de l'air, avant même l'arrivée de l'effectif qui lui était promis.

Depuis, le commandant de l'expédition a attendu les renforts annoncés.

Et voici la saison des pluies commencée sous cet insalubre climat.

N'est-il point naturel que chacun manifeste un profond étonnement des lenteurs apportées par le ministère de la marine et des colonies à l'organisation de cette expédition ?

Comment, il aura fallu quatre mois pour rassembler un effectif ne devant pas dépasser de 3 à 4,000 hommes !

Deux mois durant nous avons assisté aux départs successifs, échelonnés de huitaine en huitaine, de contingents d'une faiblesse numérique ridicule, pris un peu partout, au hasard, écrit un organe républicain, et transportés par les bâtiments de commerce, ceux de l'Etat étant impropres à ce service ou les grands chefs de la rue Royale les jugeant indignes d'eux !

C'est à se demander si la cause de l'inaction de nos troupes, si dangereuse sous un climat meurtrier, ne proviendrait point de son défaut de clairvoyance. Notre corps expéditionnaire se trouverait-il en présence d'un ennemi tellement supérieur en nombre, qu'on ne saurait, sans une téméraire folie, tenter une marche vers Abomey ? Se trouverait-on dans la situation pénible ou de lui enjoindre de renoncer à l'expédition, de se cantonner dans ses positions, ou d'attendre de nouveaux renforts pour engager une campagne militaire, dans les conditions les plus défavorables, au milieu des fatigues et des souffrances de marches plus meurtrières pour nos soldats que les combats qu'ils auront à livrer ?

Franchement l'organisation de cette expédition ne révèle-t-elle point une lamentable incurie gouvernementale ? Mais à quelles difficultés inquiétantes ne nous heurterions-nous donc point, s'il s'agissait d'organiser une importante expédition coloniale ?

Le Parlement ne saurait tolérer une incurie, une imprévoyance aussi dangereuses. Il importe qu'on sache enfin à qui incombe la responsabilité de cette désorganisation administrative, de nature à compromettre la considération, l'honneur, la défense de la patrie !

EDMOND ROBERT.

LE CHOLÉRA

La préfecture de police a communiqué les renseignements suivants au sujet de l'épidémie cholériforme :

« A Paris, le 5 septembre, il y a eu 68 cas.
» Le 6, le nombre s'est élevé à 80 et on a enregistré 35 décès. »

Le *Soleil* signale deux cas de choléra à Orléans.

EXPLOSION DE DYNAMITE

Lundi soir, une explosion a retenti à Paris sur la place de la Bourse, jetant une vive émotion dans tout le quartier. L'explosion avait eu

lieu rue des Colonnes devant la porte du commissariat; un agent qui était accouru avec une foule de curieux a ramassé devant cette porte un tube en cuivre long de 15 centimètres et entouré de fil de fer; naturellement, le tube était vide. Cette explosion n'a produit aucun dégât et les locataires de la maison en ont été quittes pour la peur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 septembre 1892.

La hausse des rentes contribue à entraîner les valeurs et certains groupes de fonds étrangers qui gagnent une avance sensible sur la veille. Le 3 0/0 progresse sur hier de 100.60 à 100.75; le 4 1/2 monte à 103.80.

La Rente Italienne est très ferme à 92.67. Avec un revenu de 4 3/4 0/0 il n'est pas étonnant que ce fonds soit recherché comme placement par les capitalistes. L'Extérieure cote 65 43/16.

Les fonds Russes contrastent par leur tendance faible avec la fermeté des autres fonds étrangers; le nouveau Russe cote 79.65 et l'Orient 67.95.

L'action de la Banque de France s'inscrit à terme à 4,450.

Le Crédit Foncier est en nouveau progrès à 4,428.

La Banque de Paris gagne 5 fr. sur la veille à 677.

L'action de la Société Générale conserve son avance des précédents jours à 485 en attendant la reprise prochaine qui devra porter son cours au pair.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 808 fr.

L'augmentation de ses dépôts qui était de 34 millions au bilan du 31 juillet est une source de profits dont il convient de tenir compte.

Les Chemins Économiques valent 426.

Informations financières. — C'est le 30 août que la première locomotive a effectué son entrée dans Jérusalem et depuis lors les trains circulent régulièrement sur la ligne de Jaffa à Jérusalem. Rappelons toutefois que l'inauguration officielle de la ligne n'aura lieu que le 18 septembre courant.

NOUVELLES MILITAIRES

A SAINT-CYR

Il paraît que le général Caillot, chargé cette année de l'inspection générale de l'École spéciale militaire, a trouvé que l'instruction donnée à nos jeunes élèves officiers avait un caractère trop théorique et pas assez pratique. Saint-Cyr, aurait-il dit dans son ordre, n'est pas une école préparatoire à l'École de guerre, mais on doit simplement mettre sur la voie, pour s'y préparer, la petite élite destinée à y entrer.

Le général Caillot aurait également fait un sérieux rappel au règlement en faisant remarquer que l'École de Saint-Cyr n'était pas un lieu d'expériences. Il a blâmé notamment cette bizarrerie du pas de parade qui a étonné tant de monde à la revue du 14 juillet, et qui consiste à marquer les pas de quatre en quatre par une sorte d'appel du pied. Du reste, le ministre lui-même, dont on a appelé l'attention sur les

irrégularités de vitesse et de cadence du pas des diverses armes, va envoyer dans les corps de troupe une circulaire invitant tout le monde sans exception à se conformer rigoureusement aux prescriptions réglementaires.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

INAUGURATION DE LA GARE D'ORLÉANS

A SAUMUR

Ainsi que nous l'avons annoncé, on assure que l'inauguration de la nouvelle Gare de Saumur est fixée au lundi 19 septembre, à neuf heures du matin.

Les travaux, poursuivis avec la plus grande activité, font honneur à M. Marchal, l'excellent chef de section, ainsi qu'aux entrepreneurs, MM. Perdiel, de Nantes.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Nous avons dit que la promotion des élèves-officiers à l'École de cavalerie est fixée au chiffre de 74.

Le choix de ces futurs sous-lieutenants est d'autant plus méritoire qu'il a dû être fait sur une liste de 221 sous-officiers reconnus admissibles après les premières épreuves. Si la carrière d'officiers de cavalerie est de plus en plus recherchée par une foule de jeunes gens d'avenir, on sait, par la comparaison de ces chiffres, quels efforts les candidats doivent faire pour pouvoir entrer à Saumur. Les inspecteurs généraux avaient présenté près de 500 candidats.

Union Vélocipédique de France

ÉPREUVE DE 100 KILOMÈTRES

DU 2 OCTOBRE 1892

Organisée par la Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Société des A. V. S. organise une course de 100 kilomètres pour les Vélocipédistes de Maine-et-Loire et départements limitrophes voulant obtenir le brevet de l'Union.

Un droit d'entrée de 5 francs sera exigé de tout coureur et acquis à la Société.

Le brevet sera fourni gratuitement à tout coureur ayant accompli le parcours en moins de 6 heures et faisant partie de l'Union. Les non-unionistes auront à verser la somme de 40 francs.

Parcours : Départ de Saumur, gare d'Orléans, passage à Saint-Lambert, Les Rosiers, contrôle et virage à Saint-Mathurin, retour à Saumur, passage à Villebernier, Chouzé, La

Chapelle, contrôle et virage aux Trois-Volets, et retour à Saumur, arrivée gare d'Orléans.

Le départ sera donné à 6 heures du matin.

En outre du diplôme de l'U. V. F., il sera décerné, à tout coureur ayant accompli le parcours en moins de 5 heures, une médaille d'argent dont l'importance variera suivant le nombre des engagements.

En outre, des prix seront décernés aux premiers arrivants (12 prix environ).

Aussitôt la liste des prix arrêtée, on la portera à la connaissance des coureurs par tous les moyens d'usage.

En cas de mauvais temps, la course pourra être remise sans indemnité aux coureurs.

Tout engagement devra parvenir, accompagné du droit d'entrée, avant le dimanche 25 septembre au soir.

Les coureurs qui désireraient prendre part à cette course sont priés d'adresser leur engagement à M. Albert Davy, secrétaire, trésorier des A. V. S., rue de la Petite-Bilange.

LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS EN TOURAINE

Nous avons dit que plusieurs membres de la Société d'anthropologie se trouvaient dimanche à Saumur et qu'ils ont visité le musée de cette ville et les dolmens de Bagneux. Le lendemain ils étaient à Tours, et voici en quels termes le *Messenger d'Indre-et-Loire* raconte la visite qu'ils ont faite au dolmen de Mettray :

« La Société d'anthropologie ayant choisi, cette année, le centre de la France comme but de ses excursions scientifiques, est venue visiter les monuments mégalithiques de notre région.

» MM. G. et A. Mortillet, accompagnés d'une quinzaine de savants touristes, ont tenu à venir rendre hommage à la reconstitution de la grotte des fées de Mettray, par M. le docteur Ledouble, et ont voulu voir le dolmen de Mettray, célèbre maintenant, et montrer à tous l'intérêt que prennent les sociétés savantes aux travaux de notre infatigable chercheur tourangeau.

» Lundi, à sept heures du matin, par un froid assez piquant, les excursionnistes de Paris, à qui s'étaient joints une dizaine d'archéologues de notre ville, se sont rendus à la grotte des fées de Mettray. Parmi nos compatriotes, nous avons remarqué MM. Ledouble, Belle, Briand, Chevrel, Bosseboeuf, Vegdreu, Duboz, Landais père et fils, Legrix, Boisramé, etc., et un grand nombre de gens de Mettray, venus pour entendre la conférence de M. de Mortillet.

» M. Adrien de Mortillet, montant sur le sommet du dolmen, expliqua en une attrayante causerie les diverses versions par lesquelles on a voulu expliquer l'origine et le but de ces gigantesques monuments de pierre.

» Après M. de Mortillet, M. le docteur Ledouble prit à son tour la parole pour expli-

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR
Le Marquis DE FOUDRAS

Il fallait que l'affection de Suzanne pour madame Granval fût grande, pour que la fière et noble jeune fille consentît d'elle-même à rester dans un intérieur dont elle regrettait la tristesse tranquille, brusquement troublée par la présence d'un être qu'on ne pouvait ni plaindre ni aimer. Si Léonce eût souffert de sa situation, ou si elle eût été si grave qu'on pût lui pardonner facilement de n'en pas avoir la conscience, il aurait inspiré un sentiment de pitié que le temps eût converti peut-être en affectueuse habitude; mais rien de tout cela n'existait, et c'était une souffrance horrible pour Suzanne de ne pouvoir jamais donner une seule consolation à sa malheureuse protectrice. A l'impuissance de son dévouement se joignait la difficulté chaque jour plus évidente de supporter longtemps les brutalités calmes et égoïstes d'un maître de maison qui agissait en toutes choses comme s'il eût été seul chez lui.

Ainsi qu'il le disait lui-même à tout propos, il n'était pas méchant, mais il y avait dans la tranquillité même de sa sécheresse et de sa personnalité quelque chose qui enlevait tout espoir de changement, et qui glaçait à chaque instant l'intérêt qu'on cherchait à sentir pour lui. On eût excusé des passions aveugles dans leur violence, on ne pouvait éprouver que de l'éloignement pour des instincts sans délicatesse, sans élévation, et sinon raisonnés, du moins parfaitement clairvoyants dans leur calme grossier. Quelque attention qu'apportât mademoiselle d'Estouville à ne jamais entraver les implacables habitudes de Léonce, il ne se passait cependant pas de jour qu'elle n'eût à supporter quelques-unes de ses rudesses. La jeune fille y répondait avec calme et dignité, madame Granval les reprochait à son fils avec une douloureuse indignation, Léonce s'excusait par sa phrase ordinaire : « Je ne suis pas méchant, » et à la première, à la plus frivole occasion, c'était de part et d'autre à recommencer sans le moindre changement.

Snap, le pauvre lévrier, avait seul cessé de souffrir du caractère de son maître qui semblait l'avoir tout à fait oublié, et le bon animal, avec une admirable sûreté d'instinct, ayant

compris que cette trêve dans son esclavage était le résultat de la généreuse intervention de Suzanne, s'était attaché à sa bienfaitrice, qu'il ne quittait presque jamais. Il avait repris toute sa vigueur, toute sa gaieté, et c'était un charmant spectacle que de le voir sur la grande pelouse du parc tracer en bondissant de grands cercles autour de mademoiselle d'Estouville, et venir ensuite s'étendre à ses pieds, avec la gracieuse nonchalance de cette race si élégamment aristocratique. Léonce ne témoignait aucune humeur de ce changement, et Snap avait fini par ne plus frémir à son approche; il se bornait à l'excepter loyalement de ses caresses.

Un matin, avant le déjeuner, Suzanne était assise près d'une des fenêtres du salon, dans l'embrasure de laquelle elle avait dressé comme de coutume son cheval, lorsqu'elle aperçut Léonce qui traversait la pelouse conduisant Snap en laisse. Le malheureux lévrier, tremblant de tous ses membres, suivait avec une répugnance évidente, et tournait de temps en temps la tête du côté du château comme pour réclamer du secours. Suzanne inquiète attachait ses regards sur son protégé, et vit avec une indicible terreur que le lien qui le retenait était

une espèce de nœud coulant qui se serrait à chaque tentative du chien pour rester en arrière. La langue pendante et violacée, les yeux hors de leurs orbites et sanglants, le pauvre Snap avait l'air d'un condamné qui marche à un supplice déjà commencé. Jeter ses pinceaux, se lever précipitamment, traverser en courant les salons, le vestibule, la pelouse, tout cela fut pour Suzanne l'affaire d'un moment, et avec la rapidité de la pensée, elle se présenta devant Léonce qui ne parut pas surpris de la voir, quoiqu'il ne l'attendit pas.

— Où conduisez-vous donc votre chien, monsieur Léonce ? lui demanda-t-elle d'une voix entrecoupée par son émotion et la vitesse de sa course.

M. Granval, au lieu de répondre, montra du doigt un magnifique peuplier qui se balançait mollement au souffle de la brise, puis se disposa à continuer sa route.

— Je ne vous comprends pas, reprit la jeune fille en se plaçant devant lui, comme si elle voulait lui barrer le chemin; est-ce que vous voudriez apprendre à Snap à grimper sur les arbres, comme vous lui avez appris à nager ? ce serait moins facile. Et Suzanne s'efforça

quer de quelle façon les dolmens et les menhirs avaient été élevés.

» A deux heures, les excursionnistes sont allés, sous la conduite de M. Léon Palustre, visiter le musée de la Société archéologique, puis le Palais de l'Exposition.

» Là encore, M. de Mortillet, se trouvant en face de la reconstitution de la grotte des fées (de M. Ledouble), a prononcé un intéressant discours. »

LES MANŒUVRES

TROISIÈME LETTRE

On nous écrit de Châtelleraut :

Journée du 4 septembre. — Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière missive, le dimanche 4 septembre a été employé à guerroyer entre Orches et Châtelleraut.

A cinq heures du matin, le 1^{er} bataillon du 135^e quitte Orches, où il était cantonné. A cinq heures et demie, les 2^e et 3^e bataillons s'éloignent de Sossais, où ils avaient établi leurs cantonnements.

La jonction des trois bataillons s'opère dans un champ situé un peu au-dessus de Sossais.

M. le général de brigade Mourland fait connaître le thème des manœuvres. En voici la substance :

Les 135^e et 77^e régiments d'infanterie ont pour mission d'entrer à Châtelleraut après s'en être emparés. Trois bataillons d'infanterie viennent à la rencontre des deux régiments pour les repousser.

Ces trois bataillons, figurant l'ennemi, sont représentés par le bataillon du 32^e, en garnison à Châtelleraut, placé sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Furot.

Dès que les 135^e et 77^e régiments sont arrivés au point de jonction, ils prennent immédiatement position au-dessus de Sossais. Le 135^e occupe la gauche, le 77^e la droite.

Le 2^e bataillon du 135^e sert à former la chaîne de gauche des tirailleurs. Le 1^{er} bataillon et une compagnie du 3^e composent la réserve. Les trois autres compagnies du 3^e bataillon sont déployées en tirailleurs et occupent le centre.

Le 77^e qui, comme nous le disons plus haut, occupe la droite de Sossais, prend la même formation de combat (chaîne de droite des tirailleurs, partie de la chaîne au centre et réserve).

Dès six heures et demie, l'ennemi, figuré par le bataillon du 32^e, vient s'embusquer dans les bois situés au-delà de Sossais, et s'y établit fortement.

La 36^e brigade (135^e et 77^e) avance toujours. La chaîne des tirailleurs est à quelques centaines de mètres du bois. Ordre est donné de commencer le feu. Des feux de trois cartou-

ches sont exécutés par les meilleurs tireurs. Peu après, des feux à volonté sont commandés. Il est sept heures et demie du matin. Une vive fusillade éclate. Quelques feux de salve sont exécutés.

L'ennemi se voit obligé de reculer. La 36^e brigade le refoule peu à peu et s'empare de toutes ses positions.

A ce moment, la réserve renforce et prolonge la chaîne des tirailleurs au point où elle trouve résistance.

Vers neuf heures, la 36^e brigade se trouve tout entière déployée en tirailleurs. L'ennemi est complètement battu.

A neuf heures un quart, ordre est donné de cesser le feu. Le combat est terminé. Le rassemblement sonne peu après.

Une grand'halte a lieu sur le champ de bataille. Elle a duré de neuf heures vingt à onze heures et demie.

A deux heures, les troupes arrivent à Châtelleraut. Les soldats sont logés en billets de logement.

Le 135^e continue à se bien comporter. Soldats, jeunes ou anciens, et réservistes, marchent comme des soldats aguerris. L'état sanitaire est parfait : on ne compte aucun malade.

Le 3 septembre, on a renvoyé à Angers cinq ou six hommes qui ont été reconnus incapables de faire les manœuvres par suite d'affaiblissement causé par des affections antérieures.

Quatrième lettre

Pleumartin, 5 septembre.

Les 135^e et 77^e régiments, et le 25^e dragons, ont passé la nuit du 4 au 5 à Châtelleraut, où ils étaient logés chez l'habitant.

Le 5 septembre, à cinq heures du matin, la 36^e brigade part de Châtelleraut. Elle est sous le commandement de M. le général de brigade Mourland.

On prend la route de Pleumartin. On parcourt dix kilomètres. A ce moment, la 36^e brigade s'arrête dans une immense plaine où on lui fait faire une véritable répétition générale des manœuvres qu'elle devra exécuter le 16, à la grande revue de Montmorillon, devant M. le Président de la République et les ministres.

Voici quelques détails sur cette importante manœuvre préparatoire :

Les deux régiments sont formés en colonne double. Ils exécutent des marches de front, face en arrière, par le flanc droit et gauche : au milieu des mouvements, les troupes portent et présentent les armes.

Ces marches combinées avec le maniement d'armes forment un très pittoresque effet. Elles ont été accomplies avec un magnifique ensemble et une entière précision par notre belle brigade, si disciplinée et si courageuse.

Commencée à neuf heures, la manœuvre s'est terminée à neuf heures trois quarts.

La colonne a ensuite repris sa marche vers Pleumartin. A deux kilomètres de cette localité, grand'halte de onze heures un quart à midi.

Le soir, la brigade a cantonné à Pleumartin et dans les fermes voisines.

Le même jour, 5 septembre, le 25^e dragons a quitté Châtelleraut, ainsi que le 2^e bataillon du 32^e régiment, en garnison à Châtelleraut, celui qui figurait l'ennemi dans la journée du 4. Ce bataillon s'est également dirigé vers Pleumartin où il a opéré sa jonction avec le reste du régiment, arrivé le 5, dans cette localité, en même temps que le 66^e régiment.

Programme sommaire des opérations des journées des 6 et 7 septembre. — Manœuvres de brigade contre brigade (la 36^e commandée par M. le général Mourland ; la 35^e par M. le général de Boyat). — M. le général de division Fabre fera la critique de la manœuvre.

Départ de Pleumartin à une heure du matin.

L'action a eu lieu au lever du jour.

Le soir, le 135^e cantonnera, suivant l'itinéraire publié dans notre numéro de lundi, à Angles.

Le 7, réunion de toutes les troupes de la 18^e division, à Maillé.

Le 8, repos de la division à Maillé et Vicque.

P.-S. — La température continue à être très favorable pour la marche. Les matinées sont un peu fraîches, mais cela vaut mieux que les fortes chaleurs du mois dernier. Il n'y a pas de malades. A peine deux ou trois écopés dans la brigade. (Patriote.)

Montmorillon, 7 septembre. — Le général de Cools est arrivé hier soir à Montmorillon.

Dans la matinée, le général de Cools s'est rendu à Sillards pour examiner les travaux de construction de la gare militaire.

C'est demain qu'arrivera à Poitiers le premier train amenant les territoriaux appelés à prendre part aux grandes manœuvres. Les autres trains se succéderont ensuite de deux heures en deux heures jusqu'à la nuit.

L'artillerie et la cavalerie descendront à Portsec dont le quai rend l'opération plus facile. L'infanterie débarquera en partie à Portsec, en partie à Poitiers.

Malgré les nombreuses complications qu'a fait surgir la participation des territoriaux aux manœuvres, on est absolument convaincu que tous les services fonctionneront avec un ordre absolu.

LE LIEU DE LA RENCONTRE DES 9^e ET 12^e CORPS

Les deux corps d'armée, ayant seulement leurs divisions actives, se trouveront en présence le 11 au matin, entre le Dorat et Montmorillon. Le 12^e corps entre Thiat (station du

chemin de fer) et Azat-le-Riz ; le 9^e entre Lathus (station) et Bourg-Archambault. C'est entre ces deux zones qu'aura lieu, le 12, la première rencontre. Le lendemain 13, les divisions complémentaires rejoindront les corps d'armée, qui auront franchi la Gartempe pour en occuper la rive gauche.

On peut juger par la carte du peu de relief du terrain sur lequel seront livrées les grandes rencontres ; mais si les mouvements du sol ne sont pas très considérables, ils sont, par contre, fort nombreux. C'est un plateau couvert de tumescence, aux pentes douces, qui s'abaisse vers la Braine et la Gartempe ; terrain fait à souhait pour dissimuler de grandes masses de troupes et les amener à l'abri des vues de l'ennemi jusqu'au point où doit porter l'effort. Les deux vallées de la Braine et de la Gartempe sont, par contre, très profondément encaissées et leur passage pourra donner lieu à des opérations intéressantes.

Les deux dernières journées de manœuvres auront pour théâtre la région comprise au sud de Montmorillon, entre la Gartempe et la Vienne.

En descendant à la gare de Lussac-les-Châteaux ou à celle de Montmorillon, les personnes qui voudront voir les grandes batailles du 15 pourront se rendre sur le terrain. Elles n'auront qu'à gagner Moulimes, qui est le centre même de la région.

UNE FÊTE A GIZEUX

On nous écrit :

« Dimanche dernier, fête très réussie à Gizeux, à l'occasion de l'assemblée.

» Cavalcade magnifique, chevaux caparaçonnés de rouge brodé d'or, costumes anciens, clowns, polichinelles, pierrots, etc. Le clou était le char de Bacchus, escorté de jeunes négrillons.

» Mât de cocagne, courses en sacs, à pied, en vélocipèdes, chevaux de bois, loteries, feu d'artifice, feu de joie, rien ne manquait à la fête pour laquelle une partie des musiciens de Bourgeuil avait bien voulu prêter leur aimable concours.

» Tous les environs s'étaient donné rendez-vous.

» Un témoin. »

UN BROCHET MONSTRE

Dimanche matin, M. Dadiot, demeurant rue Boisnet, à Angers, a pêché dans la Maine, au-dessus du pont de la Haute-Chaine, un brochet qui pesait 20 livres 1/2.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 7 septembre. — Marcel-Félix Lucienne, Grande-Rue.

DÉCÈS

Le 7 septembre. — Pierre-Félix Lavand, épicier, époux de Henriette-Eugénie Lainé, 58 ans, rue de Poitiers.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Septembre 1892

| | |
|------------------------------|--------|
| 3 0/0 | 100 70 |
| 3 0/0 amortissable | 100 30 |
| 4 1/2 | 105 80 |

Dans le cabinet du chef de bureau d'une grande administration :

— Vous avez à peine vingt-deux ans, et vous voulez déjà vous marier : c'est donc une belle dot ?

— Non, Monsieur.

— Alors, vous êtes amoureux ?

— Non, mais je voudrais avoir huit jours de congé.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de sourire.

— Je veux ce que je veux : laissez-moi passer. Vous savez que je n'aime pas qu'on me gêne.

Snap, encouragé par l'intervention de sa protectrice, s'était résolument étendu sur le gazon, pendant ce colloque, de sorte que lorsque Léonce voulut se remettre en marche il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas.

Il hésita un moment, mais bientôt, avec la tenacité des êtres bornés, il ne tint aucun compte de l'obstacle, et il s'élança en avant en traînant Snap derrière lui.

— Mais vous allez l'étrangler ! s'écria Suzanne avec anxiété.

— Eh bien ! je voulais le pendre, ce sera à peu près la même chose pour moi.

— Vous vouliez le pendre ! dit Suzanne stupéfaite et indignée. C'est pour plaisanter que vous dites cela, Monsieur, continua-t-elle d'un ton plus doux. Vous n'êtes pas méchant, je le sais bien.

— Je ne suis pas méchant, mais je suis juste, car je punis les déserteurs.

— Que voulez-vous dire ?

— Que j'avais acheté ce chien pour moi,

qu'il s'est donné à vous, et que je ne veux pas nourrir une bête qui ne m'appartient plus.

— Ainsi, c'est moi qui suis la cause de cette exécution barbare ? dit Suzanne en pleurant. Je ne la souffrirai pas, je vous le déclare.

— Et comment ferez-vous pour l'empêcher ?

— Je m'adresserai à votre cœur qui est meilleur que vous ne croyez.

— Mon cœur n'a rien de commun avec ce chien.

— Alors je vous demanderai grâce en invoquant le nom de votre mère.

— Ma mère m'ennuie, elle pleure toujours.

Je veux pendre Snap, cela me fera passer un bon moment.

Et Léonce, par un geste impérieux et brutal, fit encore une fois comprendre à Suzanne qu'elle n'avait rien à attendre de lui et qu'elle devait se retirer. Puis il s'élança de nouveau, entraînant le pauvre Snap qui faisait entendre le râle qui précède la mort.

Mais mademoiselle d'Estouville, avec une énergie qui n'avait d'égale que sa présence d'esprit, passa derrière Léonce, saisit la corde qui étranglait le chien, la tourna autour de son bras, et se substitua ainsi à la victime qui put

respirer plus librement.

— Je vous trainerai tous les deux, dit Léonce ; et joignant l'exécution à la menace, il se mit à tirer la corde de toutes ses forces.

Suzanne resta immobile. Snap s'était relevé et il léchait affectueusement celle des deux mains de la jeune fille qui était restée libre.

— Vous me faites bien mal, monsieur Léonce, dit-elle d'une voix brisée par la douleur ; mais comme il s'agit de vous empêcher de commettre une mauvaise action qui jetterait le désespoir au cœur de votre mère, je ne vous céderai pas.

— Je vous prévient que votre bras est en sang, répondit Léonce sans lâcher la corde.

— Ceci vous regarde plus que moi, répliqua la jeune fille en essayant de sourire.

— Je ne comprends rien à tout cela, murmura Léonce, comme s'il se parlait à lui-même. Souffrir pour un chien... Vouloir m'empêcher de faire une chose qui paraît mauvaise... C'est bien singulier...

Et la main de Léonce laissa échapper la corde.

(A suivre.)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
Volontaire

À Allonnes, en la demeure de M^{me} BARON-FOUCTEAU, par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892, à midi.

On vendra :

Mobilier de salon, comprenant : garniture de cheminée, canapé, fauteuils, chaises, pouffs, tables, tapis, etc. ;

Mobilier de salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine ;

Plusieurs chambres à coucher, bonne literie ;

Bibliothèque, siège Empire, gravures anciennes, glaces ;

Pendules de cheminée et autres ; Instruments de jardinage, bouteilles vides, futailles ;

Selle de dame, bride et mors ; Et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, et 10 0/0 en sus.

Etude de M^e DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin.

Pour cause de maladie
A CÉDER
L'EXCELLENT

Hôtel de la Gare

À la Ménitrie

TENU PAR M^{me} VEUVE TRIOLET.

S'adresser, soit à M^{me} TRIOLET, soit à M^e DUPOUET, notaire.

M^e DEGREG, notaire à Saint-Clément-des-Levées, demande, pour le 1^{er} novembre prochain, UN CLERC pouvant faire tous actes courants.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

FUTAILLES A VENDRE

Se composant de Barriques et Pipes de 6 à 700 litres ; Foudres de 10 à 60 hectolitres.

S'adresser à M. R. MABILEAU, distillateur, place du Roi-René.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arrosé

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE
UN PONEY

Seul ou attelé

S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris leur couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MASCHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES

M^{mes} NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ

DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts : « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE
Le flacon... 2 fr. 80 || Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes || Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog.... — 1 fr. 10
— de 10 kilog.... — 1 fr. »

MODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | Mixte | | Expr. | Omn. | Omn. | Expr. | Expr. | Omn. |
|--------------------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | soir | | | | | | |
| Paris | | | 7 55 | | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 |
| Chartres | 6 | | 9 34 | 10 12 | 2 48 | 9 41 | 10 12 | 1 23 |
| Château-du-Loir | 10 13 | | 1 58 | 6 37 | 12 30 | 1 10 | 4 53 | |
| Noyant-Méon | 11 20 | | 3 8 | 7 40 | 1 15 | | 5 56 | |
| Limiers-Bouton | 11 29 | | 3 17 | 7 49 | | | 6 6 | |
| Vernantes | 11 43 | | 3 30 | 8 | | | 6 16 | |
| Blou | 11 54 | | 3 41 | 8 10 | | | 6 26 | |
| Vivv | 12 2 | | 4 28 | 8 17 | | | 6 33 | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | 1 38 | 4 2 8 29 | 1 50 | 2 24 | 6 44 | |
| (départ) | 12 20 | | 1 44 | 4 14 8 34 | 1 55 | 2 29 | 6 53 | |
| Nantilly (arrivée) | 12 28 | | 4 22 | 8 41 | | | 7 | |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 39 | | 4 35 | 8 52 | | | 7 12 | |
| (départ) | 12 25 | 8 31 | 4 11 | 8 32 | | | 6 50 | |
| Nantilly (départ) | 12 32 | 8 37 | 4 23 | 8 43 | | | 7 2 | |
| Chacé-Varrains | 12 38 | 8 47 | 4 29 | 8 49 | | | 7 8 | |
| Brézé-Saint-Cyr | 12 47 | 9 1 | 4 37 | 8 56 | | | 7 16 | |
| Montreuil-Bellay | 1 28 | 9 41 | 2 15 | 5 1 9 18 | 2 25 | 3 | 7 40 | |
| Thouars | 2 2 | 10 18 | 2 44 | 5 51 10 10 | 2 52 | 3 19 | 8 24 | |
| Niort | | | 4 30 | 9 1 12 22 | 4 39 | | 11 40 | |
| Saintes | | | 6 24 | 11 59 | 6 22 | | 2 21 | |
| Bordeaux | | | 9 56 | 4 22 | 9 3 | | 4 56 | |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | Mixte | | Expr. | Omn. | Semi. | Mixte | Expr. | Expr. |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------------|------------------|
| | matin | soir | | | | | | |
| Bordeaux | | | 5 40 | | 8 25 | | 12 30 | 3 40 |
| Saintes | | | 7 12 | 9 9 | 11 40 | | 4 55 | 7 44 |
| Niort | 5 25 | | 9 42 | 10 51 | 2 7 | 2 36 | 8 23 | 7 48 9 15 |
| Thouars | 8 35 | 6 5 | 12 12 | 12 45 | 1 35 | 4 28 | 5 6 | 9 13 10 12 11 18 |
| Montreuil-Bellay | 9 40 | 6 56 | | 1 7 | 2 39 | 5 4 | 5 48 | 9 28 10 34 11 40 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 59 | 7 17 | | | 2 53 | 5 18 | 6 3 | 9 36 |
| Chacé-Varrains | 10 11 | 7 26 | | | 3 | 5 25 | | 9 41 |
| Nantilly (arrivée) | 10 16 | 7 31 | | | 3 5 | | 6 14 | |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 10 23 | 7 46 | Mixte | | 3 16 | | 6 26 | 9 55 |
| (départ) | | 7 25 | 11 5 | | 2 54 | | 6 5 | |
| Nantilly (départ) | | 7 36 | 11 15 | | 3 6 | | 6 16 | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 7 47 | 11 23 | 1 34 | 3 14 | 5 39 | 6 24 | 11 1 12 7 | |
| (départ) | 7 57 | 11 35 | 1 39 | 3 18 | 6 29 | 6 29 | 11 7 12 10 | |
| Vivv | 8 11 | 11 49 | | 3 30 | 5 57 | 6 43 | | |
| Blou | 8 20 | 11 58 | | 3 36 | 6 6 | 6 52 | | |
| Vernantes | 8 33 | 12 11 | | 3 49 | 6 19 | 7 6 | | |
| Limiers-Bouton | 8 46 | 12 23 | | 4 | 6 31 | 7 18 | | |
| Noyant-Méon | 9 1 | 12 36 | 2 15 | 4 11 | 6 45 | 7 31 | 11 44 | |
| Château-du-Loir | 10 22 | 1 52 | 3 | 5 18 | 7 58 | 8 48 | 12 33 1 39 | |
| Chartres | 2 47 | | 5 56 | 9 46 | 12 4 | 12 45 | 3 33 4 41 | |
| Paris | 5 55 | | 7 30 | 11 20 | 2 27 | 3 5 | 5 10 6 15 | |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte | | Omn. | Omn. | Mixte |
|-------------|-------|-------|------|------|---------------|
| | matin | soir | | | |
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 31 | | 7 41 4 35 9 3 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 25 | 7 5 | | 8 8 4 58 9 45 |
| Chinon | 9 4 | 1 5 | 7 29 | | 9 4 7 6 10 32 |

SAUMUR — BOURGUEIL

| STATIONS | Omn. | | Omn. | Omn. |
|-------------|-------|-------|------|------|
| | matin | soir | | |
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 31 | |
| Port-Boulet | 8 44 | 1 10 | 5 10 | |
| Bourgueil | 8 54 | 1 20 | 5 20 | |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | Mixte | | Omn. | Omn. | Mixte |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | soir | | | |
| Poitiers | 6 5 | 6 45 | 12 53 | 7 25 | |
| Moncontour | 7 41 | 10 47 | 2 34 | 8 52 | |
| Loudun | 8 42 | 1 39 | 3 56 | 9 36 | |
| Montreuil (ar.) | 9 19 | 3 14 | 4 35 | 10 15 | |
| — (dép.) | 6 50 | 9 27 | 4 5 | 8 10 | |
| le Vaudelnay | 7 2 | 9 39 | 4 30 | 5 19 | 10 50 |
| Baugé | 7 14 | 9 51 | 4 53 | 5 30 | 11 1 |
| Doué | 7 22 | 9 58 | 5 43 | 5 38 | 11 8 |
| Martigné | 7 45 | 10 20 | 6 33 | 5 48 | 11 28 |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 9 12 | 7 22 | 12 29 |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | Omn. | | Omn. | Omn. | Omn. |
|-----------------|-------|------|-------|------|-------|
| | matin | soir | | | |
| Angers | 4 40 | 6 50 | 7 30 | 12 | 6 15 |
| Martigné | 6 1 | 8 32 | 11 | 1 20 | 7 54 |
| Doué | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 42 | 8 23 |
| Baugé | 6 32 | 9 7 | 12 16 | 1 50 | 8 31 |
| le Vaudelnay | 6 39 | 9 15 | 12 33 | 1 57 | 8 43 |
| Montreuil (ar.) | 6 48 | 9 26 | 12 51 | 2 6 | 8 54 |
| — (dép.) | 7 38 | | 1 31 | 2 21 | 9 22 |
| Loudun | 8 24 | | 4 14 | 3 10 | 10 13 |
| Moncontour | 8 56 | | 6 10 | 3 43 | 10 44 |
| Poitiers | 10 33 | | 10 40 | 5 22 | 12 8 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Omn. | | Expr. | Omn. | Omn. | Expr. | Direct | Mixte |
|-------------|-------|-------|-------|------|------|-------|--------|-----------|
| | matin | soir | | | | | | |
| Nantes d. | | | 8 25 | 8 52 | 12 7 | 3 5 | | 7 35 11 5 |
| Angers d. | 6 30 | 10 27 | 11 55 | 2 57 | 4 55 | 5 10 | 9 35 | 1 16 1 45 |
| La Ménitrie | 7 10 | 10 49 | 12 27 | 3 42 | 5 20 | 6 | 10 1 | 1 46 2 26 |
| Les Rosiers | 7 19 | 10 56 | 12 34 | 3 52 | | 6 13 | | |
| St-Clément | 7 26 | | 12 40 | 3 59 | | 6 22 | | |
| St-Martin | 7 33 | | 12 45 | 4 7 | | 6 31 | | |
| Saumur ar. | 7 46 | 11 14 | 12 55 | 4 20 | 5 41 | 6 48 | 10 24 | 2 13 3 5 |
| — dt. | 7 52 | 11 16 | 1 1 | 4 31 | 5 44 | 6 58 | 10 30 | 2 16 3 13 |
| Varennes | 8 05 | 11 26 | 1 11 | 4 45 | | 7 16 | | 3 47 |
| Port-Boulet | 8 20 | 11 35 | 1 21 | 5 1 | 6 1 | 7 34 | 10 50 | 2 38 4 2 |
| Langeais | 8 59 | 11 55 | 1 50 | 5 46 | 6 23 | 8 30 | 11 16 | 3 9 4 32 |
| Tours arr. | | | | | | | | |